

ASSEMBLEE NATIONALE24 novembre 2005

PARCS NATIONAUX - (n° 2347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 84

présenté par
M. Giran, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 9

(Art. L. 331-15 du code de l'environnement)

Après les mots « travaux », rédiger ainsi la fin du I de cet article :

« nécessités par les impératifs de la défense nationale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et de précision.